L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 11 AVRIL 1885.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans de tout le contenu du local No 9 Commercial Alley, consistant en un grand lot de fournitures de bureau, livres de bureau, presses à copier, installations, etc.

Dans l'affaire de John W. Maddox vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 14,026—En vertu d'un ordre de vente, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 10 avril 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Tout le contenu et installations etc. du local situé au No 9 Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, et connu comme le magasin de fournitures de bureau, établissement d'imprimerie et manufacture de livres de bureau.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11avril—11, 14, 18, 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries.

Schmidt & Ziegler vs John J. Hayes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,686—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 13 avril 1885, à 10 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, savoir :

Un grand lot de groceries assorties et effets divers, maintenant à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 avril—2 7 11 12

Andrew Price vs Mazeo en Mathew en Mathew Ashland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 60,652—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse et Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Frenchmen, Derbigny et Tonti, formant une partie des lots de terre désignés par les numéros deux, trois et quatre du plan fait par J. Coumbs ancienne mesure, et, de la première mesure publiée, en date du 10 décembre 1842 et déposé en l'étude de Joseph Cavellier, notaire, en cette ville.

Le dit lot est composé de la partie du fond des lots numéros seize, dix-sept et dix-huit, en mesure, qui piqué anglais, vingt trois pieds de face à la rue Franklin et s'étendant dans la profondeur, entre lignes parallèles de quarante-trois pieds cinq lignes.

Etant la même propriété que Mathew Ashland a acquise de Charles Lafitte de la Nouvelle-Orléans, agent avoué muni de pouvoirs de Mlle Marie Delphine Barbet, de Paris, France, et de Lateur Arthur Marie Emile de Saint Pierre, aussi de Paris, France, par acte passé devant Nd Achille Brown Trist, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 22 mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mars—20,27,—avril 4 10 21

Succession de Henry Prellers vs Frederick J. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,706—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse et Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Frenchmen, Derbigny et Tonti, formant une partie des lots de terre désignés par les numéros deux, trois et quatre du plan fait par un plan fait par J. Coumbs ancienne mesure, et, de la première mesure publiée, en date du 10 décembre 1842 et déposé en l'étude de Joseph Cavellier, notaire, en cette ville.

Le dit lot est composé de la partie du fond des lots numéros seize, dix-sept et dix-huit, en mesure, qui piqué anglais, vingt trois pieds de face à la rue Franklin et s'étendant dans la profondeur, entre lignes parallèles de quarante-trois pieds cinq lignes.

Etant la même propriété que Mathew Ashland a acquise de Charles Lafitte de la Nouvelle-Orléans, agent avoué muni de pouvoirs de Mlle Marie Delphine Barbet, de Paris, France, et de Lateur Arthur Marie Emile de Saint Pierre, aussi de Paris, France, par acte passé devant Nd Achille Brown Trist, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 22 mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mars—20,27,—avril 4 10 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Thomas Nightingale.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 14,527.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 2 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 23 mars 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Huit lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21 et 22, dans l'Ilet A. Les lots 18 à 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Les lots 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Napoléon, sur une profondeur de 160 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente passé devant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

28 mars—4,11,18,25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Ainsi que trois vaches et un mulet.

Succession de Jacob Heisinger et Caroline Heisman, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 13,279.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—MERCREDI, 15 avril 1885, à 10 heures du matin, au local rue Fulton, entre Sixième et Septième, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour, en date du 2 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, ainsi que trois vaches et un mulet. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
Avril—11 15

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mme Wm. R. Verlander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No. 13,048.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45, rue Royale—SAMEDI, le 9 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile, en date du 30 mars 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Pleasant, Louisiana, Magazine et Constance, désignés par les Nos. 7 et 8 et mesurant comme suit, savoir :

Le lot No. 7 mesure 28 pieds de face à la rue Pleasant, sur une profondeur de 113 pieds 1 pouce et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente passé devant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

2 avril—2,11,18,25—mai—2,9

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans
Henry Denegre & Henry Chalaron } No 13,666
vs
Leurs créanciers. } Division A

ORDRE DE COUR. Que la cession des biens des pétitionnaires Henry Denegre, individuellement et comme membre de la raison commerciale de Denegre & Villeré, et comme planteur associé de Denegre & Chalaron, et aussi de Henry Chalaron, individuellement et comme planteur associé de Denegre & Chalaron et de la dite association de Denegre & Chalaron soit et est par le présent acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Alphonse Philips, Esq. notaire en cette ville le SAMEDI, 11 jour d'Avril 1885 à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et elire un syndic, et qu'en résultant toutes les poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et qu'Omer Villere avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 7 Mars 1885.
Signé N. H. RIGHTOR, juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mars—27

J. E. Mueller, individuellement, etc., vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,353—Division D.

Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons telles en outi pour lesquelles le compte présenté par Aug. Bernau, syndic provisoire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2avril—2 7 11

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas H. Kennedy et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,543—Division B—Attendu que Thomas S. Kennedy et Mlle Linda Ada Kennedy ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Thomas H. Kennedy (née Chen) décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons telles en outi pour lesquelles le compte présenté par Aug. Bernau, syndic provisoire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 avril—4, 8, 12.

Succession de L. E. Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 13,705—Division B—Attendu que Mme Anna Hope, Veuve de L. E. Kyle, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu L. E. Kyle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 avril—11 15 19

Succession de John Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,936—Division E—Attendu que Mme Vve John Rhodes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Rhodes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11avril—11 15 19

Succession de Louis Loison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,067—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons telles en outi pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Loison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11av—11 15 19

William Ardill vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,763—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de William Ardill et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qui leur ont pour lesquelles le compte présenté par Ernest Rücker, syndic provisoire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7avril—7, 11, 16.

Succession de Gustave Quere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,527—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons telles en outi pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2avril—2 7 11

Succession de John Nicholas Gerardy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,012—Division D—Attendu que Mme Vve Mary Elizabeth Gerardy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Nicholas Gerardy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2avril—2 7 11

Succession de Mme Wm. Spiller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 12,589—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons telles en outi pour lesquelles le compte présenté par Aug. Bernau, syndic provisoire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 avril—4, 8, 12.

Succession de L. E. Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,705—Division B—Attendu que Mme Anna Hope, Veuve de L. E. Kyle, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu L. E. Kyle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5, 9, 14.

Succession de Benjamin Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,936—Division E—Attendu que Benjamin Morgan Harrod a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Benjamin Morgan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5avril—5, 9, 14.

Succession de William Forgey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 12,964—Division D—Attendu que Mme Veuve Jean Louis Forgey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Forgey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5,9,14

Succession de Jean Colg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 12,343—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons telles en outi pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Jean Colg, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5,9,14

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés de valeur à l'encan
Situées dans le
1er, 2d, 3ème, 4ème et 6ème District.

Procès en Partage.

Albin Rochereau et al vs Martha Patton, veuve en communauté et Exécutrice testamentaire de Pierre Crabbet et als.

No 13,179. Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bourse et Passage de la Bourse—En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 23ème jour du mois de février 1885, par l'honorable N. H. Rightor, Juge de la Division D, de ladite cour, et aussi conformément aux recommandations d'une assemblée de famille homologuée par un décret de ladite cour rendu le 6ème jour du mois de mars 1885—

Je procéderai à vendre à l'encan le SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, les propriétés suivantes, savoir :

PREMIER DISTRICT.

L'encoignure des rues Bassin et Girod.

1° UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, étant composé de trois vaches et un mulet, entre lignes parallèles, mesurant 29 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Girod, Bassin, Remparts et Ville, mesurant 29 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Girod, sur une profondeur de 100 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue du Bassin, et 30 pieds 3 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, et donnant sur une allée ouvrant sur la rue du Bassin.

Cette propriété est louée $275 par mois avec un bail expirant en septembre 1885.

No. 17 rue Poeyfarré.

2° UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Delord, dans l'Ilet borné par les rues Poeyfarré, Fourcher, Annonciation et Delord, lequel lot de terre mesure 20 pieds 8 pouces d'ligne de face à la rue Poeyfarré, sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, renfermé dans le fond par une allée de 3 pieds de large, traversant de la rue Annonciation à la rue Fourcher en commun au dit lot et aux autres.

Cette propriété est louée $20 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

Magnifique résidence haute en briques, rue Calliope No 239.

3° UN LOT DE TERRE dans l'Ilet borné par les rues Calliope, Delord, Baronne et Dryades, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de 180 pieds 8 pouces 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue Baronne et 193 pieds 3 pouces 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Dryades et 32 pieds 2 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une jolie résidence en briques à étage, construite à une distance de la rue et ayant toutes les améliorations modernes, louée $65 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

QUATRIEME DISTRICT.

Un grand ilet de terre avec une élégante résidence à étage, sur l'avenue Washington.

4° UN ILET DE TERRE subdivisé en 34 lots, situé au faubourg Livaudais, dans l'Ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, St-Georges et la ligne de chemin de fer, lesquels ilet mesurent 300 pieds de face à l'Avenue Washington, même façade à la rue Sixième, 448 pieds de face à la rue St-Georges et la même façade à la rue St André, mesure américaine.

Ensemble une élégante résidence à étage en bois, construite à une distance considérable de la rue et ayant toutes les améliorations modernes, louée $85 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

Terrains vacants sur les rues Port et St-Ferdinand.

5° DIX NEUF LOTS DE TERRE dans l'Ilet compris entre les rues St-Avril, St Ferdinand, Port et Pierre, désignés par les lots Nos 1 à 19 inclusivement de l'Ilet 23. Pour les dimensions se référer au plan à la Bourse.

SIXIEME DISTRICT.

Terrain au rue Dryades.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'Ilet borné par les rues Dryades, Delachaise, Baronne et Dryades, désigné par le No. 11, mesurant 32 pieds de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et Conditions.

Un quart au plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à 1, 2 et 3 ans avec crédit et billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur.

Les frais de ventes se passeront par devant James Fobes, notaire, et les frais des acquéreurs et contiendront toutes les clauses usuelles relatives au paiement de 5 pour cent hypothèque d'avocat en sus de pourcentages ordinaires, et couvriront des billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des dits billets.

Les taxes dues et exigibles en 1885 seront assumées et payées par les acquéreurs en sus du prix de leur adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs.

14 mars—14, 21, 28—avril 4 11 et 18.

Vente pour cause de départ.

D'une jolie maison en briques No 929 rue Burgundy, avec deux belles constructions à étages également en briques.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bourse et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles.

Un lot de terre mesurant 31 pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 11 pouces 9 lignes de profondeur entre les rues Hôpital et Crouillères. Ensemble une maison isolée en bri ques de six chambres, sous-sol, dans la maison, et deux cabinets galeries sur le derrière, grande dans la maison. Une bâtisse en briques à étage, construite sur le côté du terrain ayant quatre chambres avec galerie sur la façade, une autre bâtisse à étage également en briques, construite sur la ligne du fond du terrain, ayant quatre chambres, cuisine, hangar, lieux d'aisance, deux citernes, cour, arrosoir.

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Le vendeur occupe la moitié de la maison et retire de l'autre moitié 836 par mois.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et hut pour cent d'intérêt par an du jour de la vente. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur payant les taxes pour l'année 1885, en sus du prix d'achat.

Acte de vente passé devant Jules Meunier, notaire.
4avril—

PAR O. VALETON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Goelette Américaine Seguin.

Succession de Salvador Fernandez.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No 13,937.

PAR O. VALETON, Encanteur—LUNDI, 20 avril, à midi, il sera vendu à l'encan public, vis-à-vis de la Bourse Mariage, 3me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jas. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 mars 1885—

La Goelette Américaine Seguin, de Mobile, 165/43 tonneaux, nouvellement doublée au métal en 1883, classée à 1 1/2 avec tous les agrès et appareils, telle qu'elle se trouve maintenant amarrée au wharf au face de la rue Marigny, 3me District, en parfait ordre, prête à prendre la mer.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
21mars—21 28 avril 4 11 20

Succession de Jean Colg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 12,343—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons telles en outi pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Jean Colg, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5,9,14

Succession de Mary Quinn, femme de James Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 14,003—Division D—Attendu que Joseph Francis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Quinn, femme de James Grant, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 avril—9,14,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolie résidence de valeur sur le Bayou St-Jean, Argenterie et Actions.

Succession de Christopher Morel et de sa femme, Cornélie d'Hébécourt.

Nos 11,493 et 12,904, consolidées.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 18 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1885, Division C.

Les propriétés suivantes, savoir :

Deux certaines portions de terre, sur le Bayou St Jean, étant plus amplement décrites et désignées comme lots A, B, C, D, sur un plan dûtd du 25 octobre 1884, dressé par Arthur De Armas, député-voyer.

1° Lot A, mesure 100 pieds de face sur le bayou St-Jean sur une profondeur de 602 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne contiguë au lot B, 242 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne contiguë sur la ligne opposée, la divisant de la propriété de A. D'Hébécourt et les lots C & D ne terminant dans le fond par une profondeur irrégulière et triangulaire mesurant 78 pieds 11 pouces 2 lignes, sur la ligne la divisant de la propriété de A. De Armas et 253 pieds 11 pouces sur l'autre ligne la divisant de la propriété de B. Saloy, ensemble une charmante maison de résidence de huit chambres dans six pièces la maison ayant au centre un corridor d'entrée galeries devant et derrière, salon et salle à manger avec poêle à charbon, trois chambres, office, cave, etc., citernes, puits, etc.

2° Lot B, mesure 44 pieds 3 pouces de face au Bayou St-Jean, sur une profondeur de 1036 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot A et 553 pieds 1 pouce 6 lignes sur la ligne opposée